

Déclaration du Quatrième Sommet France-Océanie

(Paris, le 26 novembre 2015)

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement ou représentants des pays et territoires insulaires du Pacifique, en présence des représentants de l'Union européenne et d'autres pays invités et des des organisations internationales et régionales, participant au 4^e Sommet France-Pacifique, appelons la communauté internationale, qui se rassemblera à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 lors de la 21^e Conférence des Parties (COP 21) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à reconnaître qu'il est urgent de lutter contre les changements climatiques et de mettre en œuvre des solutions ciblées pour renforcer la résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique tout comme il est nécessaire d'aller vers des économies sobres en carbone.

2. Les chefs d'État et de gouvernement du Forum des îles du Pacifique ont exprimé leur profonde sympathie et leurs condoléances au gouvernement et au peuple de la République française pour les pertes tragiques de vies humaines et les dommages causés par les récents attentats terroristes à Paris. Le Sommet reconnaît l'importance fondamentale de la coopération multilatérale pour faire face au terrorisme et à l'extrémisme international.

COP 21

3. Nous sommes conscients que les pays insulaires du Pacifique sont parmi les plus vulnérables au monde et que les territoires du Pacifique sont aussi extrêmement vulnérables. Les effets du dérèglement climatique menacent l'intégrité territoriale, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la santé, les infrastructures, les moyens de subsistance, les économies et plus généralement les populations et les écosystèmes. Nous attendons de la COP 21 un accord universel, juridiquement contraignant, dynamique, durable et ambitieux, établissant des règles et des mécanismes pour limiter le réchauffement mondial de manière compatible avec l'objectif final de la Convention.

4. Nous demandons que la question des pertes et préjudices soit prise en compte dans les conclusions de Paris en tant qu'élément crucial et intrinsèque pour accroître la résilience face aux effets des changements climatiques, en particulier réagir aux conditions météorologiques extrêmes et aux phénomènes à évolution lente, en se fondant sur les travaux en cours du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages.

5. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer nos coopérations multi-acteurs pour mettre en œuvre nos programmes d'action nationaux contre le changement climatique comme indiqué dans les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). Nous prenons note des actuels engagements d'action internationale formulés dans le cadre des CPDN. Nous invitons les parties qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs CPDN le plus vite possible. Nous accueillons avec satisfaction le plan d'action Lima Paris et nous espérons que cela donnera accès aux énergies renouvelables pour tous les États et territoires du Pacifique et nous soutenons l'initiative *SIDS Lighthouses*.

6. En matière d'adaptation et d'atténuation, nous insistons sur les défis spécifiques, les caractéristiques et les besoins des pays et territoires insulaires du Pacifique et nous appelons à ce que les fonds mobilisés soient rapidement et, lorsque cela est possible, directement accessibles, notamment via le Fonds Vert pour le climat, le Fonds d'adaptation et d'autres

sources multilatérales. Nous insistons sur le fait que le financement de l'adaptation devrait s'effectuer sous forme de dons et, si possible, pouvoir aussi s'appliquer aux mesures d'atténuation.

7. Nous cherchons à renforcer les structures existantes d'information, de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles en développant la formation et en mobilisant les savoirs traditionnels. Nous affirmons notre soutien à l'initiative CREWS (*Climate Risk and Early Warning Systems*), qui vise à accroître de manière significative les capacités des systèmes d'alerte précoces face aux risques hydrométéorologiques et climatiques pesant sur les petits États insulaires en développement. Nous encourageons son déploiement au sein des services météorologiques nationaux et des bureaux nationaux de gestion des catastrophes de la région. Compte tenu des effets sur toute la région du cyclone Pam en 2015, nous saluons tous les efforts engagés pour améliorer la coordination régionale en matière de gestion des catastrophes;

8. Nous saluons l'engagement pris par la France, l'Australie et la Nouvelle Zélande d'aider la région en cas de catastrophes naturelles dans le cadre de l'accord FRANZ et nous prenons acte du soutien récent apporté par les pays et territoires insulaires du Pacifique. Nous sommes reconnaissants des efforts déployés pour faire face en 2015 au cyclone tropical Pam et au typhon Maysak qui ont ravagé plusieurs pays insulaires. Le Sommet a pris note de l'engagement de la France à poursuivre son assistance avec le soutien des autorités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française grâce à ses moyens présents à Nouméa et à Papeete, comme cela a déjà été fait par le passé.

9. Le Sommet note la confirmation par la France du fait que l'Agence Française de Développement (AFD) poursuivra pour une nouvelle phase le programme RESCCUE (*Restoration of Ecosystem Services and adaptation to Climate Change*), que le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) en partenariat avec le Secrétariat du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) instruira dès 2016 un projet consacré aux questions de résilience aux changements climatiques et qu'afin de soutenir plus efficacement encore le PROE, elle affectera à Apia, à partir de 2016, un nouvel expert détaché.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. Nous reconnaissons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec les objectifs de développement durable (ODD), les orientations de Samoa et le Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement constituent ensemble le cadre de mise en œuvre des actions pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Nous nous félicitons des contributions importantes de l'ensemble des membres du Conseil des Organisations Régionales du Pacifique (CROP), du Forum de développement des îles du Pacifique et de diverses agences sous-régionales qui peuvent concourir à aider les pays et territoires à atteindre les ODD. Afin de soutenir les actions de la Communauté du Pacifique (CPS), le Sommet note que la France définira, dès 2016, un document-cadre d'actions pour une stratégie de coopération pluriannuelle avec cette organisation.

11. Nous reconnaissons l'importance de la coopération en matière de gestion des océans dans la région et nous invitons à renforcer la coopération entre le Bureau du Commissaire

régional à la gouvernance de l'océan, le Conseil des Organisations Régionales du Pacifique et d'autres agences, territoires et parties prenantes.

12. Nous veillerons à la mise en œuvre d'approches intégrées du développement, de la gestion, de la surveillance et de la conservation durables de nos espaces maritimes, de nos ressources halieutiques, de nos sols et de nos forêts. En partenariat avec la communauté internationale, nous continuerons à avoir recours aux technologies appropriées, notamment la technologie d'imagerie par satellite, pour lutter contre l'exploitation illicite, non déclarée et non réglementée, des mers ainsi que des terres et des forêts. Nous soutiendrons la création d'aires marines protégées, gérées efficacement et localement et connectées ainsi que des zones de pêche réglementées, dans le souci d'une bonne gouvernance des pêches avec l'appui de la Commission des pêches du Pacifique central et occidental (CPPOC), l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (ORGPPS), l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA), la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), la CPS, le PROE et d'autres organisations sous-régionales. Concernant la gestion des stocks de poisson, nous encourageons l'adoption de points de référence cibles et de stratégies de capture à la hauteur des objectifs du plan adopté à la CPPOC en 2014 pour que les États répondent à leurs obligations dans les zones situées au-delà des juridictions nationales ainsi qu'au développement de systèmes de coopération pour le contrôle et le suivi de la traçabilité des stocks du Pacifique.

13. Nous reconnaissons le rôle intrinsèque de l'océan et du climat en Océanie. Nous veillerons à préserver les récifs coralliens, les mangroves ainsi que d'autres écosystèmes marins et côtiers qui contribuent activement à la protection du littoral, au stockage du carbone, à la qualité des eaux côtières et à la gestion durable des ressources halieutiques, qui sont importants pour la sécurité alimentaire et l'intégrité culturelle des peuples océaniques, mais qui sont aujourd'hui menacés, notamment par la hausse de la température de la mer ayant une incidence sur la migration des stocks, l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et l'acidification des océans.

14. Dans ce contexte, nous nous engageons à renforcer la coopération entre l'ensemble des pays et territoires insulaires du Pacifique en matière d'échange d'informations techniques, de renforcement des capacités, de préparation aux catastrophes et aux risques sanitaires, de surveillance maritime et de transmissions des données relatives aux navires de pêche et de sécurité. Nous accueillons avec satisfaction le projet de Partenariat des îles du Pacifique sur l'acidification des océans, soutenu par le gouvernement néo-zélandais, coordonné par le PROE en collaboration avec la CPS et l'Université du Pacifique Sud, visant à renforcer la résilience à l'acidification des océans dans la région des îles du Pacifique.

15. Le Sommet soutient les efforts actuellement engagés pour définir un cadre juridique strict pour l'exploitation des ressources minérales sous-marines, en particulier par l'intermédiaire de l'Autorité internationale des fonds marins ainsi que les actions entreprises dans le Pacifique par le Programme des ressources minérales en mer profonde de la CPS. Nous saluons les actions visant à renforcer les capacités scientifiques et techniques pour optimiser les possibilités d'une utilisation des ressources respectueuse de l'environnement.

16. Dans l'objectif d'un développement durable respectueux de notre planète et en particulier de la région Pacifique, nous appelons à l'intensification des flux commerciaux intrarégionaux, avec l'Union européenne et la France, afin que l'intégration régionale et la

croissance économique bénéficient à tous les pays et territoires insulaires du Pacifique. Cela inclut le soutien aux territoires français du Pacifique afin qu'ils adhèrent aux accords commerciaux régionaux pertinents, en vue d'accroître le commerce, l'investissement et l'intégration entre eux et au sein de la région par une meilleure coopération. Nous encourageons le développement d'activités relevant des économies « bleue » et « verte » du Pacifique ainsi que les initiatives visant à mettre en relation les milieux d'affaires des petites et moyennes entreprises de la région. Nous convenons que le tourisme, secteur en forte croissance au niveau mondial, et en particulier le croisiérisme, représentent un potentiel économique important. Toutefois, ils doivent être exploités de manière durable : respect des contraintes environnementales, culturelles et sociales, stricte évaluation et contrôle de la pression exercée sur les pays et territoires d'accueil, développement d'un éco-tourisme respectant les particularités locales et la fragilité de l'écosystème. Nous saluons l'action de l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO) dans le cadre de la mise au point de la stratégie 2015-2019 de développement touristique de la croisière dans le Pacifique, adoptée par le conseil des ministres du tourisme le 15 octobre 2015 à Papeete (Tahiti).

17. Nous encourageons les initiatives visant à mieux relier les pays et territoires insulaires du Pacifique en développant les interconnexions aériennes et maritimes ainsi que les communications électroniques, permettant la diffusion des connaissances pour le développement de la région et son insertion dans l'économie mondiale.

18. Avec la priorité accordée aux TIC par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique lors de leur réunion de 2015, le Sommet salue la coopération en la matière entre les pays, notamment les territoires, et le soutien de l'Union européenne au projet de raccordement du territoire de Wallis et Futuna au câble optique sous-marin de communications électroniques devant relier l'État indépendant des Samoa à la République des Îles Fidji. Nous accueillons favorablement la disponibilité de la France à travailler avec le Forum des Îles du Pacifique et les pays et territoires de la région sur les projets d'interconnexions indispensables au développement des pays et territoires insulaires du Pacifique. De nouvelles coopérations avec la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) seraient bienvenues.

19. Nous voulons accroître les échanges culturels et humains dans le respect de la diversité des langues, des cultures et des traditions. Nous soutenons les projets de classement par l'UNESCO des sites remarquables océaniques. Rappelant la déclaration du 3^e Sommet France-Océanie visant à promouvoir la mobilité intrarégionale, nous souhaitons faciliter la circulation des personnes pour contribuer au développement des relations entre les pays et territoires du Pacifique, favoriser la mobilité des jeunes dans les cadres scolaires, universitaires, linguistiques, sportifs et de la formation professionnelle.

20. Nous avons pris l'engagement de promouvoir la place des femmes et des jeunes dans les sociétés océaniques. Nous reconnaissons que, pour assurer l'efficacité des actions en faveur du développement durable, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, il est essentiel de promouvoir pleinement et mettre en œuvre l'égalité entre les sexes. Nous reconnaissons qu'il est important d'associer, en tant que partenaires égaux, la société civile, les femmes, les jeunes et les personnes souffrant d'un handicap à l'ensemble de nos efforts de lutte contre les changements climatiques. Nous demandons à être soutenus pour que les communautés, la société civile et le secteur privé participent plus largement à nos actions et initiatives face aux changements climatiques.

21. Nous connaissons la contribution de la langue française à la richesse culturelle et linguistique régionale. Nous rappelons l'importance du plurilinguisme dans les organisations internationales du Pacifique et encourageons l'Organisation internationale de la francophonie à développer ses actions et partenariats en Océanie.

22. Nous reconnaissons l'intérêt de développer des coopérations avec les instituts de recherches et universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française dont la valeur scientifique est reconnue. Nous encourageons le développement des capacités technologiques et de recherche basées dans le Pacifique dans tous les établissements d'enseignement de la région comme condition essentielle de l'innovation. Nous encourageons le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le secteur de l'éducation formelle et informelle, de la gestion des connaissances, en insistant sur les langues et la communication nationales.

23. Nous soutenons une architecture régionale inclusive et nous saluons la contribution de tous les acteurs régionaux, pays, territoires, organisations régionales et acteurs non étatiques au développement durable de la région. Nous saluons également la contribution de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Wallis et Futuna au développement de la région par leur action propre et leur aspiration à une plus grande insertion régionale. Nous reconnaissons que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française aspirent à devenir membres à part entière du Forum des îles du Pacifique, et que les membres du Forum des îles du Pacifique souhaitent intensifier la coopération à cet égard.

24. Nous partageons les valeurs et les objectifs du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique adopté lors du Forum des îles du Pacifique à Palaos en 2014.

25. Nous reconnaissons qu'il est important de continuer à resserrer les liens entre l'Océanie et la France et les territoires français d'Océanie grâce à un dialogue et des réunions périodiques, et notamment par l'organisation du 5^e Sommet France-Océanie. Nous prenons note à cet égard de l'engagement pris de tenir des dialogues biennaux de haut niveau entre la France et la présidence du Forum des îles du Pacifique.